

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 26 avril 2011 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : M. Jean-François Lachance, dir. gén., Mme Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., en remplacement de M. Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Sylvie Hall, dir. serv. ress. hum., Anne-Lise Gravel, dir. serv. form. gén. jeunes, Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol., Jocelyne Pigeon, coordonnatrice serv. form. gén. jeunes, Josiane Landry, cons. en gest. et cons. jur. serv. aff. corp. et comm. et M. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

M. Stéphane Racine a prévenu de son retard.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente. Mme Anik Gagnon, directrice adjointe du Service des affaires corporatives et des communications, exerce les fonctions du secrétaire général en son absence, conformément à la résolution n° CC-061024-2552.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-110426-3453

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 22 mars 2011.

Adopté

M. Jean Deschênes occupe son siège à 19 h 35.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Isabelle Dumaine, mère d'un élève fréquentant la CSSMI, interpelle le conseil des commissaires relativement à la situation que vit son fils.

Mme Paule Fortier, présidente, répond aux préoccupations soulevées en précisant que le point est inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion et fera l'objet de délibérations aux fins de décision.

M. Sylvain Ladouceur, président du Syndicat SCFP-FTQ, local 4296, interpelle le conseil des commissaires relativement à la situation qui prévaut dans les trois cafétérias autogérées de la Commission scolaire, soit l'école secondaire des Patriotes, l'école secondaire d'Oka et la Polyvalente Deux-Montagnes.

Mme Paule Fortier, présidente, répond aux préoccupations soulevées en précisant que le comité des relations de travail est l'instance privilégiée pour s'exprimer à ce sujet et dont les négociations débutent demain.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-110426-3454

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1. Demande d'ajout de programmes d'enseignement en formation professionnelle – adoption;
 - 5.2. Cadre d'organisation scolaire 2012-2015 – Projets spéciaux – adoption;
 - 5.3. Localisation des groupes EHDAA 2011-2012 – adoption;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1. Politique des frais exigés des parents et des usagers – grille tarifaire 2011-2012;
 - 6.2. Mandat à la Direction générale pour l'octroi de contrats – adoption;
7. Travaux dans nos établissements :
 - 7.1. Projet de sécurité (Conformité au code) (Phase 4 de 4) à l'école Alpha – Adjudication de contrat – adoption;
 - 7.2. Fourniture, livraison et installation d'armoires-vestiaires à l'école secondaire des Patriotes et à la Polyvalente Sainte-Thérèse – Adjudication de contrat – adoption;
8. Ordre de la reconnaissance scolaire – Lauréats 2010-2011 :
 - 8.1. Ordre de la reconnaissance scolaire – Lauréat 2010-2011 pour la réussite et la persévérance – adoption;
 - 8.2. Ordre de la reconnaissance scolaire – Lauréat 2010-2011 pour l'ensemble de ses réalisations – adoption;
9. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision; (*huis clos*)
10. Vacance à un poste de commissaire; (*huis clos*)
- 11.1. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 15 février 2011;
- 11.2. Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 11 janvier 2011;
- 12.2.1 Rapport du comité de parents du 7 avril 2011;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

DEMANDE D'AJOUT DE PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Résolution n° CC-110426-3455

ATTENDU les travaux effectués dans le cadre du plan de développement de la formation professionnelle à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

ATTENDU les travaux effectués par les commissions scolaires de la région des Laurentides, en vue d'élaborer le *Plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle et technique de la région des Laurentides*, à la demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

ATTENDU le constat que la CSSMI est grandement défavorisée dans son offre de formation des spécialités professionnelles;

ATTENDU la reconnaissance du déficit de l'offre de la CSSMI en matière de formation professionnelle par les commissions scolaires de la région des Laurentides;

ATTENDU que les demandes d'ajouts à la carte des enseignements en formation professionnelle ont été élaborées en tenant compte des perspectives professionnelles 2009-2013 produites par la Direction de la planification, du partenariat et des services aux entreprises de la région des Laurentides Emploi-Québec en collaboration avec la Direction du Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH) et de l'information sur le marché du travail;

ATTENDU le but 5 de la *Convention de partenariat 2010-2011* entre la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la CSSMI étant « L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle »;

ATTENDU l'orientation 1 du *Plan stratégique 2011-2016* de la CSSMI étant de « Poursuivre le développement d'un environnement éducatif favorisant la persévérance et la réussite de tous les élèves »;

ATTENDU que la formation professionnelle est un dossier prioritaire pour la CSSMI qui veut favoriser une plus grande accessibilité à la formation pour les élèves jeunes et adultes de son territoire;

ATTENDU la situation des dernières années obligeant la CSSMI à conclure des ententes avec d'autres commissions scolaires pour bonifier sa carte des enseignements en formation professionnelle;

ATTENDU les mesures allouées par le MELS pour valoriser et promouvoir la formation professionnelle;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'autoriser de façon permanente la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à offrir les programmes de formation professionnelle suivants :

DEP 5303 - Briquetage-maçonnerie
DEP 5300 - Carrelage
DEP 5319 - Charpenterie-menuiserie
DEP 5245 - Coiffure
DEP 5035 - Esthétique
DEP 5116 - Peinture en bâtiment
DEP 5286 - Plâtrage
DEP 5032 - Pose de revêtements de toiture
DEP 5117 - Préparation et finition de béton
DEP 5320 - Réalisation d'aménagements paysagers
DEP 5325 - Santé, assistance et soins infirmiers
ASP 5227 - Secrétariat médical

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2012-2015 – LES PROJETS SPÉCIAUX Résolution n° CC-110426-3456

ATTENDU les principes retenus lors de la réflexion faite par la commission d'étude éducative à sa réunion du 12 avril 2011 sur les orientations à court, moyen et long termes;

ATTENDU l'importance de favoriser un sentiment d'appartenance des élèves à leur école et de valoriser celle-ci;

ATTENDU l'importance d'offrir des programmes pédagogiques particuliers à tous les élèves, et ce, dans chacune des écoles;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles privilégie l'accès aux « projets commission scolaire » en tenant compte des intérêts des élèves;

ATTENDU les prévisions de clientèle prévues pour les prochaines années;

ATTENDU les impacts sur les écoles environnantes lors de la mise en place de « projets commission scolaire »;

ATTENDU les orientations et les recommandations du Conseil supérieur de l'éducation dans son avis au ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir en avril 2007 concernant les projets pédagogiques particuliers diversifiés au secondaire en toute équité;

ATTENDU les frais additionnels engendrés lors de l'implantation d'un « projet commission scolaire »;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER pour consultation à l'intérieur du projet de cadre d'organisation scolaire 2012-2015 les critères suivants pour établir d'éventuels « projets commission scolaire » offerts à l'ensemble de la clientèle :

- démontrer que le projet a été initié et vécu dans une école à titre de projet-école;
- démontrer l'impact positif du projet sur la réussite et la persévérance scolaire selon des objectifs quantifiables et mesurables;
- démontrer que le projet est accessible à tous les élèves (par critère et par pige);

- privilégier la mise en place de « projets commission scolaire » novateurs répondant à une préoccupation sociale ou à une particularité régionale;
- déposer une analyse des besoins auprès du Service des ressources humaines, du Service des ressources financières, du Service de l'organisation scolaire et du Service des ressources matérielles pour s'assurer de la viabilité du « projet commission scolaire »;
- maintenir l'offre de service pour les « projets commission scolaire » existants.

Adopté

POLITIQUE DES FRAIS EXIGÉS DES PARENTS ET DES USAGERS - GRILLE TARIFAIRE 2011-2012

Résolution n° CC-110426-3457

ATTENDU la Politique des frais exigés des parents et des usagers (FGJ-08);

ATTENDU les responsabilités de la Commission scolaire en ce qui concerne l'annexe 2 (grille tarifaire);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'APPROUVER la grille tarifaire pour l'année scolaire 2011-2012;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 604.

Adopté

LOCALISATION DES GROUPES EHDAA 2011-2012

Résolution n° CC-110426-3458

ATTENDU l'adoption du cadre d'organisation scolaire 2011-2014 par le conseil des commissaires le 14 décembre 2010;

ATTENDU que dans ce cadre, l'information liée à l'utilisation des locaux réservés destinés aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) était le portrait de la localisation des groupes EHDAA 2010-2011;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution n° CC-101214-3411, il a été décidé de réserver dans les écoles primaires et secondaires les locaux des groupes à effectif réduit et de consulter les instances concernées au printemps 2011 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2011-2012 et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves;

ATTENDU que des modifications ont dû être apportées au tableau 2010-2011 à la suite de l'évaluation des besoins de la clientèle EHDAA pour 2011-2012;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif EHDAA;

ATTENDU les avis reçus du comité de parents et du comité consultatif EHDAA;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE LOCALISER les groupes EHDAA tel que décrit au document « Classement et localisation des groupes EHDAA »;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 605.

Adopté

M. Stéphane Racine occupe son siège à 20 h 15.

MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'OCTROI DE CONTRATS

Résolution n° CC-110426-3459

ATTENDU les demandes formulées dans le cadre de la mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien 2010-2011 » (rés. n° CC-100622-3308);

ATTENDU l'accord de principe du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO-908 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de vétusté à l'école secondaire d'Oka, évalués à 900 000 \$, dont l'ouverture des soumissions est prévue le 6 mai 2011;

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO-915 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection du plafond, éclairage, murs du gymnase, drainage de la fondation et remplacement du plancher du gymnase à l'école Le Tandem (Pavillon Lionel-Bertrand), évalués à 500 000 \$, dont l'ouverture des soumissions est prévue le 6 mai 2011;

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO-900 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection du gymnase (plafond, murs et éclairage) et remplacement du plancher du gymnase (plusieurs tuiles enlevées - amiante) à l'école des Mésanges, évalués à 400 000 \$, dont l'ouverture des soumissions est prévue le 6 mai 2011;

ATTENDU l'échéancier de réalisation des travaux et la nécessité d'adjuger les contrats dans les meilleurs délais afin d'assurer la rentrée scolaire des élèves concernés;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'AUTORISER le directeur général à émettre les commandes et contrats de réalisation des travaux de vétusté à l'école secondaire d'Oka (appel d'offres public n° 190AO-908), de réfection du plafond, éclairage, murs du gymnase, drainage de la fondation et remplacement du plancher du gymnase à l'école Le Tandem (Pavillon Lionel-Bertrand) (appel d'offres public n° 190AO-915), et de réfection du gymnase (plafond, murs et éclairage) et remplacement du plancher du gymnase (plusieurs tuiles enlevées - amiante) à l'école des Mésanges (appel d'offres public n° 190AO-900), aux plus bas soumissionnaires conformes, suivant les recommandations des professionnels et selon les disponibilités budgétaires;

DE DEMANDER au directeur général de faire rapport de ces adjudications à une séance subséquente du conseil des commissaires.

POUR (23) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer, Johanne Roy.

CONTRE (1) : Sandra East.

Adopté

PROJET DE SÉCURITÉ (CONFORMITÉ AU CODE) (PHASE 4 DE 4) À L'ÉCOLE ALPHA – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-110426-3460

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » (rés. n° CC-100622-3307);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO-920 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de sécurité (Conformité au code) (Phase 4 de 4) à l'école Alpha;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Bouré Therrien architectes;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de sécurité (Conformité au code) (Phase 4 de 4) à l'école Alpha, à l'entrepreneur général Construction de la Croisette inc. pour la somme de 1 227 087,56 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION D'ARMOIRES-VESTIAIRES À L'ÉCOLE SECONDAIRE DES PATRIOTES ET À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-110426-3461

ATTENDU l'appel d'offres public n° CARLLL-2010-2011/08B réalisé par le « Comité d'Achats Regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière » (CARLLL) concernant l'approvisionnement en armoires-vestiaires pour les années 2010-2011 et 2011-2012;

ATTENDU que l'appel d'offres public n° CARLLL-2010-2011/08B, mené par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, à titre de mandataire du CARLLL, respecte et rencontre les exigences de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et les dispositions de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) de la CSSMÎ;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public n° CARLLL-2010-2011/08B désignant la firme « PERFIX INC. » comme plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres n° CARLLL-2010-2011/08B, en l'occurrence la firme « PERFIX INC. », les commandes suivantes :

- Fourniture, livraison et installation de 1650 armoires-vestiaires à l'école secondaire des Patriotes pour un montant total de 306 401,28 \$, incluant toutes taxes;
- Fourniture, livraison et installation de 1850 armoires-vestiaires à la Polyvalente Sainte-Thérèse pour un montant total de 343 540,84 \$, incluant toutes taxes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer les bons de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE – LAURÉAT 2010-2011 POUR LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE

Résolution n° CC-110426-3462

ATTENDU la réédition de l'activité « Ordre de la reconnaissance scolaire » de l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides pour l'année scolaire 2010-2011;

ATTENDU la résolution n° CC-000223-596 relative à la volonté de la Commission scolaire de contribuer à la valorisation de l'école publique et de reconnaître les réalisations de son personnel;

ATTENDU la résolution n° CC-000927-805 relative à la valorisation du personnel et au mandat du comité sur l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection ad hoc de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE DÉSIGNER monsieur François Gervais, comme lauréat catégorie « pour la réussite et la persévérance » de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2010-2011 de l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides.

Adopté

ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE – LAURÉAT 2010-2011 POUR L'ENSEMBLE DE SES RÉALISATIONS

Résolution n° CC-110426-3463

ATTENDU la réédition de l'activité « Ordre de la reconnaissance scolaire Laval-Laurentides » de l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides pour l'année scolaire 2010-2011;

ATTENDU la résolution n° CC-000223-596 relative à la volonté de la Commission scolaire de contribuer à la valorisation de l'école publique et de reconnaître les réalisations de son personnel;

ATTENDU la résolution n° CC-000927-805 relative à la valorisation du personnel et au mandat du comité sur l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection ad hoc de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE DÉSIGNER monsieur Éric Leblanc, comme lauréat catégorie « *pour l'ensemble de ses réalisations* » de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2010-2011 de l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-110426-3464

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-110426-3465

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 47.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Proposition

ATTENDU la demande de révision présentée par la mère de l'élève (nom), à la suite de la décision de suspendre l'élève durant trois jours, de lui interdire de participer au voyage au Costa Rica et de le suspendre du programme Santé Globale de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève, ainsi que les représentants de la CSSMI;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE MAINTENIR les décisions de suspendre (nom) durant trois jours, de lui interdire de participer au voyage au Costa Rica et de le suspendre du programme Santé Globale de la Polyvalente Sainte-Thérèse, compte tenu du code de vie, des règles de participation au programme Santé Globale et des règlements des sorties ou voyages éducatifs de la Polyvalente Sainte-Thérèse.

AMENDEMENT

Résolution n° CC-110426-3466

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'AMENDER la proposition de Mme Guylaine Richer, en retirant les mots suivants : « *et de le suspendre du programme Santé Globale de la Polyvalente Sainte-Thérèse* » le tout, de manière à ce que la proposition se lise comme suit :

« *DE MAINTENIR* les décisions de suspendre (nom) durant trois jours, de lui interdire de participer au voyage au Costa Rica, compte tenu du code de vie, des règles de participation au programme Santé Globale et des règlements des sorties ou voyages éducatifs de la Polyvalente Sainte-Thérèse. »

POUR (14) : Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Nadine Blais, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Claude Girard, Louis Kemp, Estelle Labelle, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf et Johanne Roy.

CONTRE (10) : Michel Arcand, Josée Bastien, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Christine Labrie, Lise Landry, Stéphane Racine et Guylaine Richer.

Adopté

La proposition amendée se lit maintenant comme suit :

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n° CC-110426-3467

ATTENDU la demande de révision présentée par la mère de l'élève (nom), à la suite de la décision de suspendre l'élève durant trois jours, de lui interdire de participer au voyage au Costa Rica et de le suspendre du programme Santé Globale de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève, ainsi que les représentants de la CSSMI;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE MAINTENIR les décisions de suspendre (nom) durant trois jours, de lui interdire de participer au voyage au Costa Rica, compte tenu du code de vie, des règles de participation au programme Santé Globale et des règlements des sorties ou voyages éducatifs de la Polyvalente Sainte-Thérèse.

POUR (11) : Johanne Beaulieu, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Claude Girard, Louis Kemp, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf et Johanne Roy.

CONTRE (12) : Michel Arcand, Josée Bastien, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Stéphane Racine et Guylaine Richer.

ABSTENTION (1) : M. Normand Chalifoux.

Rejeté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-110426-3468

Il est proposé par M. Claude Girard

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 22 h.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-110426-3469

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h 40.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-110426-3470

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h 45.

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-110426-3471

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-110426-3472

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 23 h 5.

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

Résolution n° CC-110426-3473

ATTENDU la demande de révision présentée par la mère de l'élève (nom), à la suite de la décision de suspendre l'élève durant trois jours, de lui interdire de participer au voyage au Costa Rica et de le suspendre du programme Santé Globale de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève, ainsi que les représentants de la CSSMI;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU l'étude du dossier par le conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 26 avril 2011;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE RÉVISER la décision administrative de l'école en permettant à l'élève (nom) de réintégrer le programme Santé Globale de la Polyvalente Sainte-Thérèse.

POUR (14) : Michel Arcand, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Nadine Blais, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Claude Girard, Louis Kemp, Estelle Labelle, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf et Johanne Roy.

CONTRE (9) : Josée Bastien, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Christine Labrie, Lise Landry et Stéphane Racine.

ABSTENTION (1) : Guylaine Richer.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-110426-3474

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 23 h 10.

COMITÉ PLÉNIER

Résolution n° CC-110426-3475

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE SIÉGER en comité plénier pour la vacance à un poste de commissaire.

Adopté

Il est 23 h 11.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-110426-3476

Il est proposé par M. Stéphane Racine

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 23 h 30.

VACANCE D'UN COMMISSAIRE – PROCESSUS

Résolution n° CC-110426-3477

ATTENDU que le mandat d'un commissaire qui fait défaut d'assister à trois séances ordinaires consécutives du conseil des commissaires prend fin à la clôture de la première séance qui suit, soit la quatrième, et ce, à moins que le commissaire n'y assiste ou que le Conseil adopte une résolution à l'effet contraire conformément à l'article 193 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU que l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*, applicable en vertu de l'article 2 de la *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011*, indique qu'une vacance à un poste de commissaire doit être comblée par le conseil des commissaires après consultation du comité de parents;

ATTENDU les délais prévus à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

Il est proposé par M. Stéphane Racine

D'ADOPTER la procédure de nomination suivante qui trouverait application si une vacance au poste de commissaire survenait pour cause d'absence en vertu de l'article 193 de la *Loi sur les élections scolaires*, à savoir :

1. Le conseil des commissaires établit par voie de résolution un comité ad hoc pour la nomination d'un commissaire. Ce comité a pour mandat d'élaborer son calendrier de travail, les critères de sélection à la fonction de commissaire pour ce concours, de procéder à l'analyse des candidatures reçues et de faire une recommandation au Conseil.
2. Le secrétaire général fait paraître un avis public pour un appel de candidature en mentionnant les critères d'éligibilité au poste de commissaire, tel que prévu à la *Loi sur les élections scolaires*.
3. Le conseil des commissaires procède à la consultation auprès du comité de parents sur les critères de sélection en vertu de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*.
4. Le comité ad hoc sur la nomination d'un commissaire élabore, après réception de l'avis du comité de parents, les critères de sélection pour la fonction de commissaire à pourvoir. Par la suite, il procède à l'analyse des candidatures reçues et à la sélection des candidats.
5. Le comité ad hoc sur la nomination d'un commissaire fait une recommandation aux fins d'adoption lors de la prochaine séance ordinaire du conseil des commissaires.

6. Le commissaire ainsi nommé prêtera serment, dans les trente jours de son entrée en fonction, conformément à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*.

Adopté

COMITÉ AD HOC POUR LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE

Résolution n° CC-110426-3478

ATTENDU la résolution n° CC-110426-3477 sur le processus relatif à la nomination d'un commissaire à la suite d'une vacance et prévoyant la création d'un comité ad hoc pour la nomination d'un commissaire;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE FORMER un comité ad hoc pour la nomination d'un commissaire composé de sept commissaires, dont la présidente et un commissaire-parent;

DE DÉSIGNER les commissaires suivants membres du comité ad hoc pour la nomination d'un commissaire : Mmes Sandra East, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, MM. Benoît Gagnon, Michel Arcand, ainsi que Mmes Paule Fortier, présidente et Corinne Payne, commissaire-parent.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-110426-3479

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 23 h 35.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général